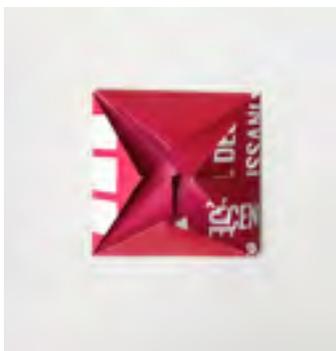
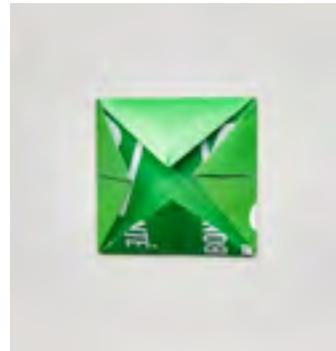
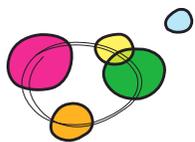




OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Constats et recommandations 2021





associations**21**

c/o Mundo-B
rue d'Edimbourg 26
1050 Bruxelles
Belgique

contact@associations21.org

Éditeur responsable : Antoinette Brouyaux
Septembre 2021

TABLE DES MATIÈRES

Forum Économie

LES TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE

Témoignage

Emplois publics v/s privés

Gouvernance

Pauvreté

MODIFIER LES RÈGLES DU JEU ÉCONOMIQUE

Finalité

Soutenabilité

LA FINANCIARISATION DU LOGEMENT ET LES ALTERNATIVES

Financiarisation

Gouvernance

Indicateurs

Rôle de l'UE

Partenariats

Inondations

Environnement

Social

Soutenabilité forte

Croissance

Paix et non-violence

Indicateurs

Gouvernance

RÉGULER LE COMMERCE ET LA FINANCE MONDIALE

Finances

Accès à la science et aux technologies

Commerce

Marchés du carbone

Cohérence des politiques

CONCLUSIONS GÉNÉRALES

5

6

8

8

8

9

10

12

12

14

16

17

17

17

18

19

24

25

26

26

27

27

28

29

31

32

33

33

34

35

Forum Agroécologie

Constats Généraux

PAC 1^{er} pilier

PAC 2^{er} pilier

Filières

SPG

Territoires

Agriculture au Sud

36

38

40

40

41

41

41

41

Forum Santé

Constats Généraux

Covid

Médicaments

Vaccins

Inégalités d'accès

Environnement

Transversalité lien

Enfance, famille

École, éducation

Co-construction

Prison (Accès aux droits)

Financement

43

45

45

46

46

48

49

49

50

50

52

52

54



INTRODUCTION

Associations 21, plateforme d'associations pour le développement durable, a mené en 2021, avec ses membres et partenaires, un cheminement sur les différents « modes d'emploi » des Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'Agenda 2030 de l'ONU.

Trois forums thématiques ont été organisés : sur l'économie le 29 juin, sur la santé et l'éducation le 6 juillet et sur l'agroécologie le 4 septembre.

Vous trouverez dans ces pages la synthèse de ces travaux, les constats et les recommandations des associations participantes à l'attention des responsables politiques, pour que l'Agenda 2030 atteigne son ambition de transformer notre monde.

OBJECTIFS DU CYCLE ODD, MODES D'EMPLOI

- Nous **réapproprier** les ODD pour les rendre plus praticables, en résonance avec nos préoccupations.
- **Valoriser et échanger** nos expertises sur les différents « modes d'emploi » des ODD, dans une démarche transdisciplinaire.
- Nourrir les **plaidoyers** de la société civile et les faire connaître, en vue des **consultations** organisées au niveau fédéral ou régional, en gardant à l'esprit nos travaux précédents :
 - ▶ Ceux du forum associations-académiques Recherches en Transition.S (2019),
 - ▶ Ceux du Forum Durabilité et Pauvreté (2020).

MODE D'EMPLOI DU PLAIDOYER

Au fil des pages, des numéros aux couleurs des ODD permettent de voir à quel ODD se réfèrent les constats et propositions formulées.

Lors de chaque forum thématique, une question soumise au débat a été placée au centre de la Roue des ODD et des constats et propositions y ont été placés, sous forme de post-it. Des flèches les relient aux enjeux et contraintes que représentent les ODD. Les « Roues des ODD » reprises dans ces pages ne figurent qu'une partie des constats et propositions, pour rester lisibles. Le texte disposé en colonnes sur les autres pages, les complète.

UN REGARD AIGUISÉ SUR LES ODD

Le cadre international de l'Agenda 2030 nous a aussi inspiré un outil d'animation, Cap 2030, qui permet à Monsieur et Madame Tout-le-Monde d'utiliser les 17 ODD pour concevoir ou évaluer des projets.

Cette appropriation n'empêche nullement l'analyse critique, que du contraire. Ainsi, l'ODD n°8, « Travail décent et croissance économique », suscite souvent des débats. C'est pourquoi, durant le forum « ODD, modes d'emploi » sur l'économie, nous avons recherché – et trouvé – une définition alternative pour cet ODD 8. Elle figure en page 35 !





FORUM ÉCONOMIE

29/06/21

CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

Nous sommes entrés dans l'ère des conséquences. Pandémie, désastres climatiques, droits humains bafoués... Comment, dans cette tourmente, garder le cap et l'optimisme, l'enthousiasme sans naïveté sur des initiatives concrètes de transition écologique et solidaire? Les ODD sont une boussole, à condition de revoir la formulation de l'ODD 8 qui est actuellement "Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous".

Or le mythe de la croissance est révolu, place aux limites fixées par le plancher social et le plafond des limites planétaires, place aux entreprises visant une finalité sociale et aux réglementations internationales permettant aux Etats de prendre des mesures efficaces pour réduire notre empreinte et stopper les pratiques toxiques. Il y a urgence, la planète est notre seul espace commun habitable, oikos, maison...



1

LES TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE

« Personne n'est inemployable », tout le monde dispose de connaissances et de savoir-faire utiles à la société, et en matière d'emploi, « on n'a pas tout essayé ». Ces deux principes sont au cœur d'un nouveau dispositif en cours d'expérimentation en France, depuis 2017, dans plusieurs territoires ruraux et urbains (10 et bientôt 60), les Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD). Fondements du projet : mobiliser tous les acteurs citoyens, associatifs, politiques et économiques d'un territoire donné pour combattre ensemble le chômage de longue durée en créant des « entreprises à but d'emploi ». Chaque personne y est engagée de manière volontaire et reçoit directement un CDI à temps choisi, payé au salaire minimum, pour réaliser avec d'autres une activité économique qui part de ses envies et savoir-faire et qui est utile aux habitants du territoire.

Depuis plus de trois ans, le mouvement ATD Quart Monde en Belgique a décidé de promouvoir le projet des Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD). Un groupe de travail mixte (allié·es et militant·es) a été constitué parmi ses membres pour construire un plaidoyer sur ce sujet, à partir de personnes privées durablement d'emploi et ayant éprouvé de la grande pauvreté. Ce groupe a également pour but d'engager le dialogue avec les ministres concernés et les autres organisations mobilisées autour de TZCLD. Enfin, il entend promouvoir la philosophie des TZCLD auprès de l'ensemble de la population.

SOUS-GROUPE 1
Les Territoires Zéro chômeur
de longue durée



CONSTATS

RECOMMANDATIONS



TÉMOIGNAGE

Témoignage de Dorothée Kennedy, travailleuse dans une Entreprise à but d'emploi, La Fabrique d'emploi à Bulligny (FR) : « Après des études en confection, des problèmes de dos, des trous dans le CV, j'ai beaucoup entendu « on vous rappellera ». C'est une chance pour moi, sans cette loi je n'aurais jamais travaillé. La motivation est une clé : pourquoi faire des démarches pour un non ? On ne le fait plus, marre du rejet, autant éviter de souffrir, pas d'espoir mais pas de douleur. Plus le trou se creuse, plus il faut expliquer. Quand on me l'a proposé, j'étais dans ce cercle vicieux, je me suis dit, ça ne marchera pas, ça va me faire rencontrer du monde... Finalement, j'ai signé ce contrat dans la joie et la fierté : c'est bon pour l'amour propre ! ».

1

Éviter les sous-contrats, assurer les CDI.

Éviter les formations qui ne mènent pas à un emploi : c'est démotivant.

1 Accepter d'accorder du temps au projet qui se construit.

Assurer les échanges d'expériences entre TZCLD.

Garantir le caractère volontaire de la démarche.

8

Universaliser l'accès à l'emploi, conformément au droit fondamental au travail (cf Charles Julien, Dermine Élise et Hermant Paul, « *Territoires zéro chômeur de longue durée en Belgique : 20 conditions pour une appropriation réussie* » - CESEP 2019).

EMPLOIS PUBLICS
V/S PRIVÉS

Si on veut qu'une entreprise soit rentable, on fait une sélection dans les travailleurs. Ici, même si la démarche est plus proche du public que du privé, les emplois appartiendront tout de même au privé (Entreprise à But d'Emploi ou structure d'économie sociale et d'insertion).

Risque de déresponsabilisation du secteur public, par rapport à l'emploi et aux tâches qui lui incombent.

16

Rester vigilant quant au rapport emplois publics v/s privés. Il ne faut pas que les emplois des TZCLD remplacent des emplois appartenant aux services publics. L'emploi privé des TZCLD ne doit pas concurrencer des emplois publics.



GOUVERNANCE

Vu la gestion du chômage et des inégalités, l'économie de survie, structurée dans des mécanismes industrialisés, on constate la récurrence d'outils de **répression** (ex : stages à 1€ de l'heure...) et les effets négatifs d'un contexte où dominent dérégulations et mise en concurrence.

L'économie circulaire met en concurrence les travailleurs et des activités qui devraient être assurées par les services publics.

C'est une des conséquences du «capitalisme vert»...

11

Assurer une gouvernance qui permet l'**émancipation des travailleurs** et leur participation dans la détermination des activités (y compris dans la durée et pas seulement au lancement).

Contribuer à la **résilience des territoires**.

Favoriser la **vitalité démocratique des territoires**.



PAUVRETÉ

Rémunérations limitées : l'emploi ne permet pas toujours de sortir de la pauvreté, surtout quand les saisies sur salaire redeviennent possibles.

8 Assurer la sécurité économique des travailleurs, notamment en revalorisant les emplois à faible rentabilité financière mais à haut impact social.

1 Individualisation des droits sociaux.

À APPROFONDIR

« Pour des fonctions de service public, privilégier les engagements dans le service public » : mais est-ce réaliste et en quoi le fait que l'emploi soit public, offre une quelconque garantie de bonne gestion, surtout de l'emploi des chômeurs de longue durée ? L'utilité publique ne peut-elle être assurée par des structures mixtes (en France, « comité local pour l'emploi ») ?

Attention aux différences entre l'outil français et l'outil belge.

CONCLUSIONS

Question en tension, à approfondir avec d'autres partenaires associatifs et des académiques : **Les Territoires Zéro Chômeurs de Longue Durée v/s l'exigence de "vrais emplois"**.





2

MODIFIER LES RÈGLES DU JEU ÉCONOMIQUE

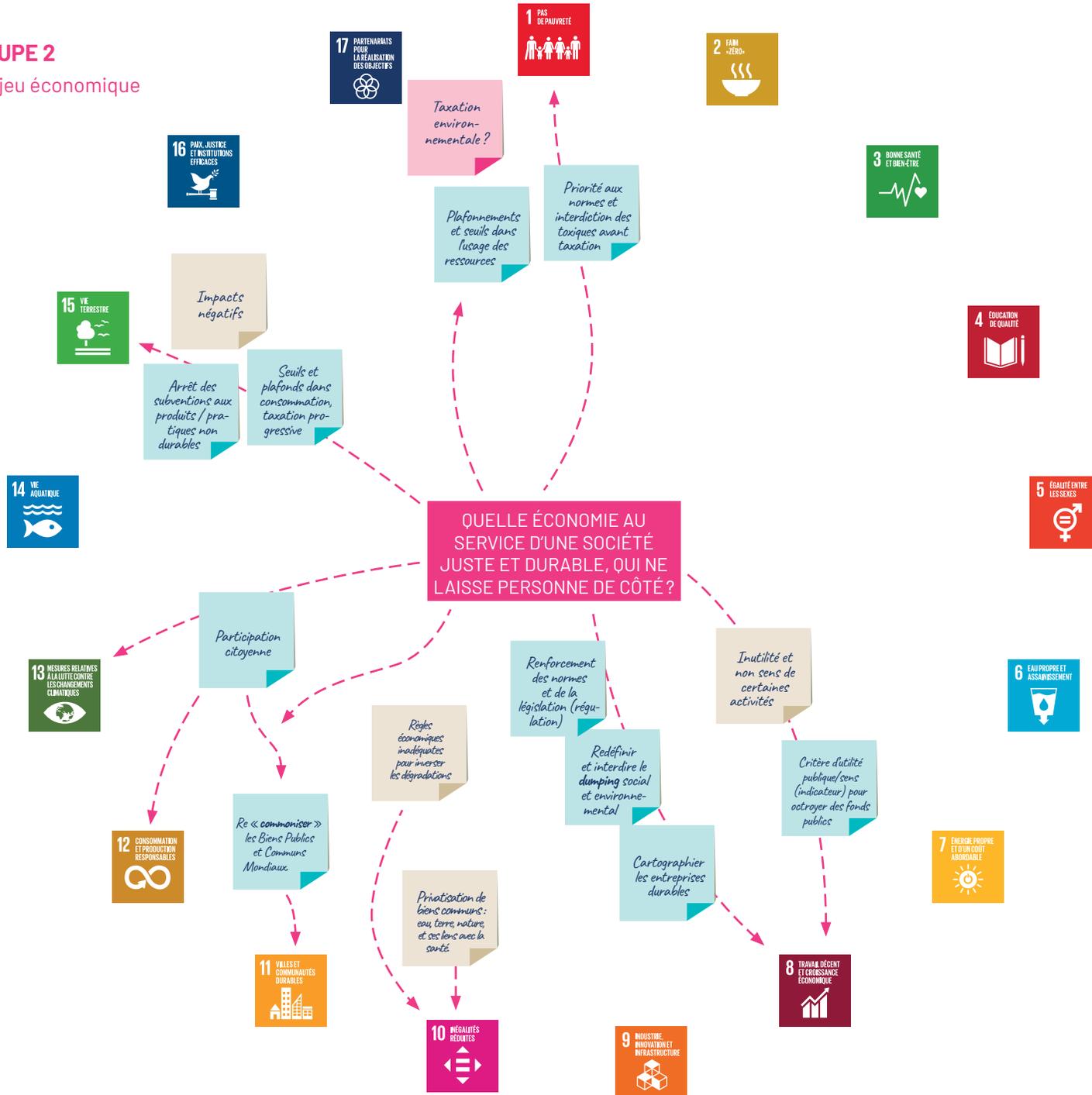
Notre système économique n'est pas au service d'une société juste et durable qui ne laisse personne de côté. Les défis pour y parvenir sont énormes, y compris pour les entreprises.

Le **Plan Sophia** avait déjà regroupé leurs recommandations au printemps 2020. Nous pointons ici quelques principes qui nous tiennent particulièrement à cœur. Voir aussi point 5 page 29.

Les entrepreneurs les plus motivés d'y contribuer, sont trop souvent pénalisés ou empêchés par le dumping social et environnemental exercé par d'autres.

SOUS-GROUPE 2

Modifier les règles du jeu économique



CONSTATS

RECOMMANDATIONS

QUESTIONS EN TENSIONS



FINALITÉ

Certaines activités économiques n'ont pas d'utilité publique. Beaucoup d'emplois n'ont pas de « sens ».

8

Mieux penser la **finalité de l'activité économique** qui doit être « utile et porteuse de sens pour les besoins collectifs et l'autonomie individuelle et où la dimension « prospérité » prime sur la dimension « croissance ».

Prendre cet aspect en considération dans l'octroi de fonds publics à des activités économiques.

Ajouter un **indicateur d'utilité publique** dans l'évaluation des entreprises.



SOUTENABILITÉ

Prédominance d'une **économie linéaire**, délocalisée qui impacte négativement l'environnement et les droits sociaux/humains.

17

Garantir plus d'engagement des institutions à **orienter les fonds publics et la fiscalité** (primes – marchés publics) sur base de critères de soutenabilité plus stricts : empreinte carbone et analyse tout au long du cycle de vie, emplois de qualité, emplois répondant aux besoins locaux, marchés publics, économie circulaire, économie fonctionnelle.

Règles économiques inadéquates pour inverser les évolutions en cours (dégradations sociales et environnementales), ex : dumping social et environnemental.

1

Renforcer les normes et la législation (régulation).

Redéfinir et interdire le dumping social et environnemental.

Appliquer des taxations environnementales au-delà d'un seuil / pack de sécurité (pour protéger les petits consommateurs).

Réexaminer, avec les citoyens, les accords de branche.

8

Cartographier les entreprises durables.

Privatisation de biens communs : eau – terre – nature, et ses liens avec la santé.

11

Re « commoniser » les Biens Publics et Communs Mondiaux.

À APPROFONDIR

La tension entre la taxation carbone (recommandée par beaucoup d'associations mais socialement injuste et peu efficace pour réduire la nuisance) et d'**autres pistes** moins investies :

Le plafonnement dans l'usage des ressources

L'arrêt des subventions aux produits / pratiques non durables (à commencer par celles aux énergies fossiles)

Une législation plus stricte (normes)

L'interdiction de biens et services non durables.

CONCLUSIONS

Faut-il :

1. « Laisser faire » les pratiques non soutenables et limiter les externalités négatives en faisant payer les pollueurs (qui auront toujours l'argent pour acheter leur droit de polluer, notamment via les amendes ou les compensations)
2. Ou légiférer plus strictement, rendre illégales certaines pratiques telles qu'explorer / financer de nouveaux gisements ?

Nous penchons résolument pour la deuxième option !

Et rappelons les recommandations reprises dans le **Plan Sophia** présenté au gouvernement au printemps 2020 !





3

LA FINANCIARISATION DU LOGEMENT ET LES ALTERNATIVES

La financiarisation du logement, et la spéculation foncière et immobilière s'inscrivent dans une longue histoire : accumulation, titrisation, endettement...
Conséquences : exclusions, paupérisation, ghettoïsation et accroissement des inégalités.

Cette financiarisation du logement entraîne une perte de gouvernance, par un déplacement des centres de décision vers les grandes entreprises d'abord, vers le secteur de la finance aujourd'hui. Les individus eux-mêmes sont financiarisés lors d'emprunts hypothécaires : ils sont eux aussi notés selon leur degré de risque.

Dès le XIX^e siècle, un mouvement social important a permis le développement d'autres modèles : logements publics à finalité sociale, habitats coopératifs et solidaires. Il est urgent de soutenir son redéploiement, qui s'inscrit aujourd'hui dans d'autres modèles de vivre ensemble : habitats groupés, éco-quartiers, habitations kangourous...



FINANCIARISATION



Les enjeux climatiques et sociaux nous amènent à repenser les formes et la place de l'habitat, et d'autres formes de gouvernance des habitats collectifs.

L'obstacle est le marché, qui impose ses lois, dictées par la rentabilité. Les candidats au logement sont mis en compétition, notamment via des sites internet de vente aux enchères.

Les moins nantis sont exclus des centres urbains, le nombre de sans-abri ne cesse de croître. Pendant ce temps, de très nombreux logements et immeubles de bureaux sont laissés vides : effet immédiat des processus de financiarisation des logements, considérés comme des biens permettant de spéculer.

Au lieu de réhabiliter ceux-ci pour en faire de nouveaux logements, de nouvelles constructions sont autorisées sur des zones inondables, ou dans des régions dépourvues de transports en commun.

1

En tant que gestionnaires de logements / propriétaires publics :

- Contrer la spéculation : garder la maîtrise de vos parcs de logements et de vos réserves foncières pour empêcher des projets uniquement financiers d'accéder au foncier (cf. référendum en Suisse en 2018^I).
- Être plus ambitieux et proactifs dans la construction, la rénovation et la gestion des logements sociaux.

11

En tant que régulateurs :

- Taxer les plus-values foncières et immobilières et les revenus de la location.
- Plafonner le nombre de propriétés foncières et immobilières.
- Favoriser d'autres modèles de relations au marché que la propriété privée : modèles coopératifs et solidaires, *Community Land Trusts* (CLT), qui permettent de partager la plus-value. Mettre en place un autre système de taxation pour les habitats collectifs.
- Créer une charte anti-spéculative destinée aux opérateurs immobiliers du secteur privé^{II}.

15



- I. A Bâle, en Suisse, un referendum en 2018 a permis d'interdire la vente de terrains appartenant au secteur public à des privés. A Genève, toute vente de terrains ou immeubles appartenant au secteur public est soumise à référendum facultatif du législateur cantonal ou municipal, mettant un frein aux politiques néolibérales de cession de biens publics au secteur privé.
- II. Ex. à Paris : <https://www.lemoniteur.fr/article/logement-la-ville-de-paris-met-en-place-une-charte-anti-speculative.707684>



GOUVERNANCE

Aujourd'hui, Habitat et Participation accompagne un boom des projets d'habitats groupés coopératifs. La difficulté de faire aboutir ou perdurer ces projets pourtant très convoités, indique que la forme juridique seule ne garantit pas la finalité sociale : les modes de gouvernance sont déterminants, de même que les mesures anti-spéculatives.

16

- En tant que représentants de la **démocratie locale** :**
- Favoriser les projets d'habitats groupés inclusifs et intergénérationnels.
 - Veiller à leur bonne intégration dans le quartier, anticiper les éventuels réflexes « nimby » du voisinage.
 - Favoriser la gouvernance « bottom up » plutôt que « top down », veiller à des processus participatifs où les citoyens sont impliqués dès le début d'un projet et où leur avis concerté est pris en compte.



INDICATEURS

Finalité du logement : bien qu'il n'en soit pas le seul garant, le statut juridique est un indicateur important (ex boom des community land trusts dans les habitats groupés).

Prendre en compte ces indicateurs :

- Nombre de projets immobiliers à finalité sociale et d'utilité publique et pourcentage du parc immobilier.
- Nombre de propriétés immobilières / habitant.



RÔLE DE L'UE

Depuis les années 90, les normes SEC (Système Européen des Comptes Nationaux) imposent des contraintes budgétaires qui limitent les possibilités d'investissement des pouvoirs publics dans la rénovation et la construction des logements.¹

8

Pour permettre aux pouvoirs publics de jouer pleinement leur rôle de gestionnaires de parcs de logements sociaux, il faut que les acteurs politiques au niveau européen modifient ces normes qui imposent un modèle de rentabilité des investissements, calqué sur le fonctionnement des entreprises. Les **normes SEC doivent être orientées vers la poursuite de la finalité sociale du logement.**



8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES

1. <https://www.uvcw.be/finances/articles/art-1503>



PARTENARIATS

L'emphytéose permet aux pouvoirs publics de démembrer sol et bâti, pour garder la maîtrise du foncier à long terme. Un tel système juridique, sur lequel repose pleinement le modèle des CLT, ne garantit pas la non spéculation (cf. situation à Louvain-la-Neuve). Il faut l'assortir d'autres dispositifs pour éviter le dérapage spéculatif. Ainsi, dans les CLT, le droit de préemption à chaque vente pour que le prix de vente ne soit pas laissé au libre arbitre des acteurs et du marché.

17

Développer les partenariats autres que public/privé : entre citoyens, entre citoyens et associations, ou entre citoyens et pouvoirs publics. Ex : les community land trusts.¹



INONDATIONS

Des milliers de sinistrés sont à reloger ! Qui s'ajoutent aux autres nombreux milliers de « sinistrés sociaux » sans logement, elles et eux aussi, depuis plus ou moins longtemps¹.

1

Réquisitionner les logements inoccupés.

Supprimer la loi **anti-squat**.

Permettre les **logements alternatifs** (voulus ou subis) tels que caravanes, mobil homes, camions et autres habitats dits précaires.



Le **droit au logement** n'est à ce jour qu'un article de la constitution « théorique » dans le sens où personne ne peut être sanctionné de ne pas l'appliquer.

1

Défendre et étendre le droit à l'**inscription en adresse de référence**.

Les **initiatives de solidarité** avec les victimes des inondations sont réjouissantes. Elles témoignent du fait que les êtres humains sont très souvent capables de beaucoup de générosité. Cela ne doit pas occulter les **responsabilités politiques**.

6

Imposer le respect du droit au **revenu d'insertion** (RI) pour les personnes en situation de logement précaire.

13

Empêcher les domiciliations d'office des personnes hébergées provisoirement en attente d'une solution de logement.

1

Encadrer les **loyers**.



1. Réf pour pour les mesures à prendre suite aux inondations : Bernadette Schaeck, Association de défense des allocataires sociaux (aDAS), Habitat et Participation, Fédération des Services Sociaux.

1. <https://www.habitat-participation.be/revendications> et <https://www.habitat-groupe.be/>



INONDATIONS

Comme le montrent les alternatives à la financiarisation du logement détaillées plus haut tout comme des exemples à l'étranger, le **logement coopératif** offre des possibilités précieuses pour la reconstruction après des catastrophes, par une mutualisation des moyens et des efforts, par une aide du secteur public vers une structure juridique pouvant la recevoir (ex : CLT). Cf une étude de cas en Floride¹.

17

Créer des **CLT** pour organiser la reconstruction rapide et concertée de logements gérés collectivement.

La suppression du statut de cohabitant au chômage est une revendication de longue date de nombre d'associations. De nombreux sinistrés étant hébergés (plus ou moins provisoirement) chez des proches, cette revendication a été partiellement rencontrée par une mesure se limitant à ce contexte précis².

1

Supprimer le statut de cohabitant pour faciliter le cohabitat : c'est l'occasion d'aller plus loin que la mesure se limitant au contexte des sinistrés des inondations de juillet 2021. Comme la Fédération des Services Sociaux l'a souligné dans une carte blanche le 20/08/21¹, changer ce paradigme de la pénalisation du cohabitat permettrait, en le favorisant, le partage de logements et ce faisant, une meilleure utilisation du bâti existant et le renforcement de liens sociaux.

La rénovation avec des matériaux bio-sourcés est une nécessité tant sociale que liée au changement climatique, dans un cadre d'urgence de rénovation en masse tant à Bruxelles qu'en Wallonie. Le risque est que ces rénovations soient faites avec des matériaux à l'écobilan désastreux.

1

15

13

Changer la législation concernant les personnes ayant droit à des revenus de remplacement pour qu'elles puissent auto-construire ou à tout le moins auto-rénover leur logement, avec une aide pour la réduction des coûts des matériaux **bio-sourcés**.

1. <https://associations21.org/comment-un-clt-peut-aider-a-la-reconstruction/>
 2. https://www.rtbef.be/info/belgique/detail_pas-de-crainte-pour-les-allocations-sociales-si-vous-etes-etes-heberge-ou-si-vous-hebergez-un-sinistre?id=10814163

1. <https://www.levif.be/actualite/belgique/covid-climat-preparer-plu-tot-que-reparer-carte-blanche/article-opinion-1459277.html>

À APPROFONDIR

Question en tension : La construction rapide et urgente de logements v/s l'importance de mieux en mieux reconnue de la nature (en ville ou à la campagne : évolution de notre rapport au vivant, cf. dossier STOP Béton¹ d'IEW).

CONCLUSIONS

Dans un monde en changement (climatique, social, économique...), les politiques devraient revoir leurs modalités d'action au niveau du logement :

1° Adopter un modèle de **subsidiarité** active : soutenir les initiatives citoyennes, associatives et autres, tendant vers des modèles d'habitats coopératifs et solidaires qui tentent de faire se rejoindre habitat non spéculatif et modes de vivre ensemble (au lieu de garder la vision de la toute-puissance du politique).

2° Ne plus opposer **droit au logement** et droit de propriété. Le droit au logement étant un droit fondamental consacré par la Constitution belge (art. 23), le politique a pour mission de mettre en place toutes les actions nécessaires à la mise en oeuvre de ce droit (fin du statut de cohabitant, fin de la Loi anti-squat, habitat léger, etc.) dans le respect de la dignité humaine.

3° S'engager résolument vers un habitat plus digne et plus écologique, en lien direct avec les changements climatiques. Le Stop Béton et les programmes de rénovation des logements doivent prendre en compte ces trois dimensions : sociale, écologique, bonne gouvernance.

1. <https://www.iew.be/stop-beton-le-nouveau-dossier-diew/>



4

AUTRES MODELES INSPIRANTS

EN QUOI LA **DONUT ÉCONOMY** PEUT NOUS INSPIRER

ÉCONOMIE NON VIOLENTE

BONHEUR NATIONAL BRUT (**BOUTHAN**)

L'économie est un outil et non une fin en soi. Son pilotage s'appuie sur des valeurs, comme la non-violence, et sur d'autres outils qu'on appelle les « indicateurs » : ce sont les voyants verts, oranges ou rouges qui s'allument pour conduire la gouvernance. Selon les indicateurs que l'on choisit, la conduite diffère complètement.

À présent, les alternatives au PIB sont bien connues et l'expérience pilote bruxelloise du Brussels Donut montre tout l'intérêt de les décliner au niveau local, pourvu que ces signaux soient à présent dûment pris en compte.

Le Brussels Donut est un processus participatif inédit qui a invité, en 2020 et 2021, toute une série d'acteurs associatifs, fonctionnaires et académiques bruxellois à mesurer le bien-être et l'environnement en Région de Bruxelles Capitale, et à les resituer dans un espace limité par des seuils sociaux et des plafonds planétaires. L'inspiration nous vient également d'autres pays comme le Bouthan, avec son Bonheur National Brut mais aussi des initiatives telles que l'Indice de Développement Humain de 2021 qui intègre l'environnement, le « Youth Progress Index », le réseau « The other Économy »...



4 limites planétaires sur 9 sont déjà dépassées¹.

Les indicateurs actuels, y compris ceux spécifiques aux ODD², sont trop peu ou mal utilisés pour guider l'action politique

Les récentes inondations et le 6^e rapport du GIEC sont un rappel cinglant de l'urgence climatique³ et du **dépassement** de l'une de ces 9 limites.

12

Poursuivre et renforcer la **sensibilisation** et la transmission d'informations sur l'état de notre environnement, le franchissement des limites planétaires, ses causes et ses injustices.

Relier l'expérience du Brussels Donut^I au débat national et régional sur les indicateurs, en vue d'un **cadre de références unique et élargi**, guidant l'action politique vers les ODD.

15

Imposer l'utilisation des indicateurs liés aux ODD, via un check ODD, dans les choix budgétaires, les analyses d'impact et les décisions politiques importantes.

14

Choisir, dans le tableau de bord des gouvernements, un petit nombre d'indicateurs « phares » à communiquer au grand public.

Corriger le tir, à chaque niveau de pouvoir, lorsque les indicateurs environnementaux évoluent négativement ou de manière indéterminée et prendre les mesures politiques qui s'imposent. Références :

- Bilan annuel des ODD et examen des indicateurs^{II}
- Recommandations de la Coalition Climat^{III}
- Manifeste No nature, no future (4/9/21) d'IEW, Natagora et le WWF^{IV}

Décroître la production/consommation de biens et services dont l'empreinte est élevée et stopper les politiques, mécanismes et incitants qui conduisent à la **surproduction / surconsommation** (dérégulations - spéculation - profits - publicités - consommation ostentatoire).

Judiciariser les crimes d'**écocide**.



1. <https://stockholmresilience.org/research/planetary-boundaries.html>
<https://www.oxfam.org/fr/publications/un-espace-sur-et-juste-pour-lhumanite>
2. <https://www.indicators.be/fr/a/SDG/>
3. <https://plateforme-wallonne-giec.be/actualites/>
4. https://wikimonde.com/article/Grande_acc%C3%A9ration

- I. https://donut.brussels/wp-content/uploads/2021/05/Cahier1_FR.pdf
- II. Au niveau fédéral : https://www.plan.be/uploaded/documents/202107150849370.PUB_ART_010_BILAN_12471_F.pdf - Au niveau wallon : <https://www.iweps.be/publication/wallonie-rapport-aux-objectifs-de-developpement-durable-bilan-progres/>
- III. <https://www.klimaatcoalitie.be/sites/default/files/documents/M%C3%A9morandum%20pour%20un%20Green%20New%20Deal%20belge.pdf>
- IV. <http://nonnaturenofuture.be/>



ENVIRONNEMENT

Accélération de l'intensité des problèmes environnementaux¹ et incohérence des politiques.

L'inefficacité de certaines politiques et des mesures proposées jusqu'ici, tient à la **persistance des moteurs de l'accélération** (surproduction et surconsommation) et aux limites du découplage. Le découplage absolu n'existe pas.

Au niveau quantitatif : Le modèle économique dominant reste une économie minière (extractivisme) et non régénérative qui conduit à l'épuisement des ressources. Cf concept du jour du dépassement planétaire² et au **niveau qualitatif**, les écosystèmes et le climat sont pollués et dysfonctionnent.

Inégalités et injustices dans l'usage des ressources.

Déclinaison des constats environnementaux globaux au niveau local : cf. les constats **environnementaux** locaux et globaux du Brussels Donut. Ces constats relèvent des bonnes pratiques (exemple : le recyclage des déchets) mais illustrent aussi la part de la RBC dans les dépassements planétaires, ex. en termes de CO₂, d'azote et de phosphore.

Économie régénérative/réparatrice de l'environnement : transformer et soutenir des modes de production et de consommation qui limitent la ponction et adopter des critères quantitatifs.

Réduire la consommation (empreinte écologique) au-dessus d'un certain seuil.

Interdire la consommation de ressources à préserver.

Prôner la suffisance et la sobriété pour plus d'équité dans la consommation.

Limiter voire interdire les produits et pratiques problématiques ou toxiques, par une **régulation** beaucoup plus forte. Ex : réduire les engrais de synthèse, interdire progressivement les systèmes de chauffage et véhicules thermiques, les vols de courte distance, le bois issu du déboisement, les OGM, les pesticides et produits dangereux, etc.

Pratiquer une économie relocalisée, plus redistributive et plus égalitaire.

Instaurer la gratuité de seuils de consommation (eau – énergie – calories) – seuils et plafonnements dans l'usage des ressources.

Retourner en deçà des limites franchies pour les territoires qui dépassent ces limites. Nous demandons aux responsables politiques de prendre des mesures urgentes pour **corriger et inverser** les évolutions négatives et maintenir ou promouvoir les évolutions positives. Cf. constats du Brussels Donut¹.

1. https://wikimonde.com/article/Grande_acc%C3%A9l%C3%A9ration
 2. <https://www.overshootday.org/newsroom/dates-jour-depassement-mondial/>

1. <https://app.mural.co/t/centredappui5977/m/centredappui5977/1613580341966/56e-d00a8dd10f8b39c1c386efe83d47ec0997506?sender=342feba7-befb-4606-bdb6-075f7b50a34a>



SOCIAL

1 Non atteinte des droits sociaux fondamentaux pour une grande partie de la population mondiale (et des ODD correspondants). Cf. Rapports du PNUD et publications d'Oxfam¹.

16 Certains indicateurs sociaux évoluent négativement en Belgique et au niveau des régions. Exemples : risque de pauvreté, jeunes non scolarisés sans emploi ni formation, logement inadéquat.

8 Non respect des droits humains.

Les principes « ne pas nuire » (no harm) et « prendre soin » sont en tension avec les décisions politiques et la pression économique.

16 Pression sur le travail, compétition, concurrence. Les notions de bien-être sont souvent mal interprétées.

2 **Déclinaison des constats sociaux globaux au niveau local** : les constats sociaux locaux et globaux du Brussels Donut relèvent de bonnes pratiques (exemple : l'accès aux soins de santé) mais illustrent aussi la part de la RBC dans les problèmes sociaux de personnes qui produisent ce que nous consommons (exemple du cacao et des smartphones).

1 Garantir les droits humains et le bien-être de tous partout dans le monde et soutenir l'**atteinte des ODD en BE et ailleurs**.

16 **Corriger le tir**, à chaque niveau de pouvoir, lorsque les indicateurs environnementaux évoluent négativement ou de manière indéterminée et prendre les mesures politiques qui s'imposent. Cf. bilan annuel des ODD et examen des indicateurs (<https://www.indicators.be/fr/a/SDG/>)

8 Respecter – et faire respecter – les traités et conventions internationales sur les droits humains et le travail, tout au long de la chaîne de valeurs pour les acteurs économiques.

16 Voter la loi sur le **devoir de vigilance** et soutenir l'avènement du traité, juridiquement contraignant, des Nations Unies sur les sociétés transnationales (voir point 5 page 29).

Adopter des critères sociaux plus stricts dans le check ODD : ne pas nuire, emplois de qualité, tension salariale, etc.

Renforcer la sécurité sociale et les systèmes publics de santé et d'éducation et garantir leur financement via la **justice fiscale** : progressivité de l'impôt, imposition des entreprises et de la fortune, élimination des paradis fiscaux, impôt sur les transactions financières, régulation de la spéculation (interdire la spéculation sur les denrées alimentaires, armes, travail des enfants, biens environnementaux, terres, etc. Pour le logement et la santé, voir pages 14 et 43).

Mieux systématiser les études et estimations d'impact. Celles-ci doivent redevenir un mécanisme permettant de **prévenir des impacts négatifs** plutôt que des procédures qui « entérinent » des mauvaises décisions en estimant la hauteur de leur préjudice et la valeur de leur compensation.

Réhabiliter l'usage d'un outil législatif permettant – ex ante – l'**analyse d'impact d'une décision / réglementation** sur le développement durable et les ODD¹.

Ces notions doivent être définies et interprétées par et pour la population.

3 Sur base des constats relevés durant l'exercice du **Brussels Donut**, nous demandons aux responsables politiques de prendre des mesures urgentes pour corriger et inverser les évolutions négatives et maintenir / promouvoir les évolutions positives¹¹.

THÉMATIQUES

▶ CONSTATS 🔍

💡 RECOMMANDATIONS ◀

SOUTENABILITÉ FORTE

La course à la croissance consacre la primauté de l'économie sur le social et l'écologie (soutenabilité faible). Dans un concept de soutenabilité forte, l'économie doit être au service de l'humanité et intégrée dans la biosphère sans possibilité de compensations (trade-off) entre les différents piliers.

8

13

14

15

Soutenabilité forte : l'économie est subsidiaire de l'écologie et doit redevenir un outil au service d'objectifs sociaux à l'intérieur des limites planétaires.

La primauté des droits humains et de l'environnement sur l'économie doit guider toute décision économique et commerciale en Belgique et au niveau international (cf. point 5 page 29).

CROISSANCE

ODD 8 : croissance durable. Concept polémique. Les objectifs de croissance restent trop peu remis en cause alors que les constats de limites planétaires sont mieux partagés.

8

10

12

Être agnostique par rapport à la croissance et ne pas éviter un débat ouvert avec d'autres « écoles ».

Défendre les principes et critères d'une soutenabilité forte (cf plus haut).

Primauté d'indicateurs liés au droit et aux ODD dans la gestion du pays, des régions et des entités économiques (voir plus loin).

Appliquer un **check ODD** pour prévenir des mesures politiques incohérentes par rapport aux ODD.

Adopter des lois anti-obsolésence.

Relativiser les effets de solutions technologiques par rapport à l'innovation sociale et soutenir les **alternatives en matière de modes de production et de consommation** déjà en cours (énergies renouvelables décentralisées, pratiques agro-écologiques, transports publics, etc.)

Non validité de la théorie du ruissellement des fruits de la croissance pour réduire la pauvreté. Emergence du concept de « **ruissellement inversé** » (vers le haut), liant croissance et augmentation des inégalités. Cf rapports d'Oxfam sur les inégalités.

10

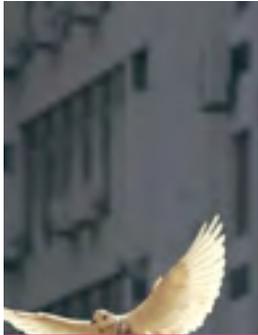
Adopter des politiques plus **égalitaires et redistributives** : progressivité de l'impôt, gratuité de seuils de consommation (eau, énergie, calories), sécurité sociale, plafonnement des revenus et de l'usage des ressources, etc.

1. <https://www.oxfam.org/fr/publications/un-espace-sur-et-juste-pour-lhumanite>

I. <https://app.mural.co/t/centredappui5977/m/centredappui5977/1613580341966/56e-d00a8dd10f8b39c1c386efe83d47ec0997506?sender=342feba7-befb-4606-bdb6-075f7b50a34a>

II. Cf les outils de type EIDD et les recommandations du CFDD : <https://www.frdo-cfdd.be/sites/default/files/content/download/files/2017a05f.pdf>





PAIX ET NON-VIOLENCE

Violence des règles économiques. Culture de la compétition – de la concurrence – de l'élitisme, inégalités, endettement, patriarcat.

17

Promouvoir le **coopérativisme**.

16

Créer des **ministères de la paix** et des journées d'éducation à la paix, à la prévention de conflits, la méditation, la justice sociale.

6

Réorienter les **dépenses militaires** pour une priorité aux aides de l'Armée dans les situations d'urgence (inondations etc).

Conflits pour les terres et les ressources.

2

Reconnaître le **droit** à la terre et l'**accès** aux ressources.

Appropriation des biens communs.

16

Revaloriser les **communs** et la gestion partagée de ceux-ci par les citoyens et les communes. Ex : réformer la Protection Civile en Protection Citoyenne (coordination logistique des initiatives et dynamiques citoyennes en situation de crise).

11



INDICATEURS

Cet indéboulonnable et sacro-saint PIB reste trop souvent le seul tableau de bord des politiques, média et analystes économiques.

16

Substituer au PIB comme tableau de bord du gouvernement et prisme des analystes, d'**autres indicateurs** plus représentatifs du monde dans lequel nous voulons vivre. Cf. les indicateurs rassemblés par le Brussels Donut, ceux de « beyond GDP » et ceux du réseau « The other Économie ». Exemple d'indicateurs nouveaux ou trop peu pris en compte : l'espérance de vie en bonne santé – des indicateurs plus fins de dispersion de revenus et de tension entre les revenus (indice Palma) –

l'empreinte écologique, matière, carbone, eau – l'artificialisation des sols – la qualité biologique des sols et le taux d'humus – l'équilibre entre le travail et le temps consacré à la communauté – le démantèlement des grands groupes financiers – le ralentissement du mouvement économique – le taux de taxation des fortunes les plus élevés (ISF) – la manière de prendre soin de soi – le taux de soumission aux ondes magnétiques, etc.





GOUVERNANCE



Trop faible participation (en quantité et qualité) de la population aux discussions précédant les décisions politiques.

16

Quasi absence des groupes sociaux les plus démunis dans les consultations, y compris lorsqu'ils sont censés être les bénéficiaires des mesures.

1

Il est difficile pour les organisations et entreprises à finalité sociale qui bénéficient de fonds publics, de valoriser leurs résultats et leur **impact sociétal** au travers de leurs rapports.

8

Conflits d'intérêts entre pouvoir politique et certains acteurs économiques (capture du pouvoir par les multinationales)

17

Nouvelle gouvernance de qualité : concevoir la **participation** citoyenne en amont et non en aval de la prise de décisions (v/s la participation alibi en vue de légitimer des décisions déjà prises).

Adapter les outils de dialogue et de participation à tous les publics (Cf. *Rapport Durabilité et Pauvreté* du SLP, p. 103^I).

Mieux prendre en compte les analyses et expertises des entreprises d'économie sociale pour redéfinir les **facteurs favorisant une économie plus soutenable** (cf. analyses de SAW-B^{II}).

Renforcer les lois pour prévenir les **conflits d'intérêt** entre secteur public et secteur privé à but lucratif y compris dans les institutions internationales (gouvernance mondiale).

À APPROFONDIR

« La croissance » de l'activité humaine est diverse et plurielle... Doit-on opposer à la croissance, la notion de **subsistance** ou de **suffisance** ? Comment concrètement limiter la richesse ?

CONCLUSIONS

Notre objectif commun : garantir les droits humains et le bien-être de tou·tes partout dans le monde et soutenir l'atteinte des ODD en BE et ailleurs.

Mais pour y parvenir, l'économie doit être subsidiaire de l'écologie et doit redevenir un outil au service d'objectifs sociaux à l'intérieur des limites planétaires

(**soutenabilité forte**). L'économie doit être plus relocalisée, redistributive et égalitaire. Cela nécessite de transformer les règles économiques, afin qu'elles favorisent des modes de production et de consommation vertueux et interdisent/freinent des modes de production et de consommation toxiques et dangereux.

Cela implique aussi de **décroître** la production/consumption de biens et services dont l'empreinte est élevée et de stopper les politiques, mécanismes et incitants qui conduisent à la surproduction, surconsommation (dérégulations, spéculation, profits, publicités, consommation ostentatoire).

I. <https://www.luttepauvrete.be/durabilite-et-pauvrete-contribution-au-debat-et-a-l'action-politiques/>

II. <https://saw-b.be/publications/>



5

RÉGULER LE COMMERCE ET LA FINANCE MONDIALE

La question de réguler le commerce et la finance mondiale passe nécessairement par l'ODD 17 : renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat Mondial pour le développement durable et le revitaliser.

SOUS-GROUPE 5
RÉGULER LE COMMERCE ET LA FINANCE MONDIALE



CONSTATS

RECOMMANDATIONS

La pauvreté et les inégalités à l'échelle planétaire sont exacerbées par l'exploitation des ressources par des entreprises transnationales qui se livrent au **dumping social et fiscal**, et captent des ressources qui devraient contribuer au financement du développement et des services publics dans les pays concernés. Ces **externalités négatives** payées par les pays où elles s'opèrent, sont bien supérieures à l'aide publique au développement.

16

17

La Belgique ne respecte pas ses engagements en matière de **financements internationaux** (aide publique au développement et climat). Des investissements problématiques et non soutenables continuent d'être financés et augmentent l'endettement.

1

Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de **renforcer les capacités nationales** de collecte de l'impôt et d'autres recettes.

S'assurer que la récente **réforme sur la taxation des multinationales** sera bien appliquée et encore renforcée. Alerter et corriger les exemptions et échappatoires dont elle pourrait faire l'objet.

Éliminer les **paradis fiscaux**.

Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement (en plus des 0,7 % du PNB qui n'est toujours pas atteint.)

Restructurer / annuler la **dette** des pays en développement.

FINANCES

Une **taxonomie** est actuellement en discussion au niveau européen pour définir des critères de verdissement de la finance et de la politique monétaire mais les lobbies financiers s'activent pour l'édulcorer, affaiblir les critères et l'étendue de son application (les seuls « stress tests climatiques » par exemple, ne suffisent pas. Ils sont trop théoriques).

16

8

Soutenir une taxonomie stricte, robuste et soutenable de la finance alignée sur les droits humains, les ODD et les accords et conventions internationales (dont l'Accord de Paris sur le Climat).

Avant toute définition de budget et lors du contrôle des dépenses (aux niveaux national - régional - communal), n'autoriser que les **flux financiers compatibles avec les ODD** et les accords et conventions internationales sur l'environnement et les droits humains (comme l'article 2 de l'accord de Paris).

Opérer un **check DD** à tous les niveaux et stopper toute subvention publique à des investissements, biens et services non soutenables (ex : Alibaba, centrales biomasse, centres commerciaux et nouveaux lotissements, etc.)

Désinvestir de toute activité incompatible avec les ODD (à commencer par les biens et services carbonés ou issus du déboisement).

Prévenir et éviter toute pratique visant le marché de biens mondiaux (eau - terres - semences - carbone - services écosystémiques - services publics -etc.) et en particulier le marché des compensations carbone ou écosystémiques (offsets).



ACCÈS À LA SCIENCE ET AUX TECHNOLOGIES

La pandémie de Covid a montré l'**inéquité des brevets sur le vivant** : toute la production est concentrée dans les usines de quelques Big Pharma alors qu'elle pourrait être largement décentralisée, ce qui accélérerait la vaccination au niveau mondial.

3

Lever les brevets sur les vaccins Covid : cette revendication est largement portée par de nombreuses organisations de la société civile et par l'Initiative Citoyenne Européenne **Pas de profit sur la pandémie**¹. Elle devra s'accompagner d'une coopération internationale en vue du transfert des technologies nécessaires.

9



COMMERCE

Il est inadmissible qu'en 2021, un traité comme le **Traité sur la Charte de l'Énergie** (TCE) permette encore que des tribunaux d'arbitrage traînent en justice des Etats (ex la Pologne ou les Pays-Bas) pour dénoncer leurs politiques climatiques.

16

Sortir du Traité sur la Charte de l'énergie et neutraliser sa clause d'arbitrage : les pays qui en sont sortis peuvent conclure un accord pour désarmer les tribunaux d'arbitrage / limiter la clause d'arbitrage aux mesures discriminatoires et aux expropriations directes).

13

Nous ne pouvons pas nous contenter de campagnes de sensibilisation des consommateurs à des problèmes sociaux ou environnementaux dont la responsabilité incombe à des entreprises multinationales. Des **Principes directeurs sur les entreprises et les droits humains** ont été adoptés par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU en 2011. En 2014, un groupe de travail intergouvernemental a été créé pour élaborer un **traité multilatéral** contraignant (première proposition de traité présentée à l'ONU en juillet 2018). Mais en pratique, peu d'Etats européens la soutiennent. La nouvelle Commission Européenne a proposé un projet de législation européenne sur le **devoir de vigilance**.

1

Une loi est en discussion actuellement au niveau fédéral, pour imposer le **devoir de vigilance** :

- Obligation de prendre les mesures pour garantir le respect des droits humains et de l'environnement tout au long des chaînes de production.
- Objectif : prévenir et atténuer les impacts négatifs engendrés par les activités des multinationales et celles de leurs fournisseurs et sous-traitants.

8

Des mesures sont donc déjà prises mais elles ne suffisent pas. La Belgique doit également contribuer à l'avènement du **traité juridiquement contraignant des Nations Unies** sur les sociétés transnationales.

17

1. <https://noprofitonpandemic.eu/fr/>



COMMERCE

Des entreprises transnationales sont responsables de dégradations environnementales et sociales.

8

Intégrer des normes sociales et environnementales contraignantes dans les ABI (Accords Bilatéraux d'Investissement).

Réformer le système de détermination et de contrôle des **prix**.

Les pays riches déterminent et contrôlent les termes de l'échange.

La définition du dumping (prix en dessous des prix du marché) permet de vendre en dessous des coûts de production.

16

Réformer la définition du **dumping**.

Les subsides à l'exportation favorisent les pratiques de dumping.

Des biens et services commercialisés internationalement ont une empreinte écologique et sociale (sur tout le cycle de vie) souvent supérieure à des biens et services identiques, produits localement. **La part du commerce mondial dans le réchauffement climatique** (GES incorporés dans les biens commercialisés internationalement) ne cesse d'augmenter.

13

Relocaliser l'économie et réduire la part de produits commercialisés internationalement.

Réguler l'offre et de la demande dans les échanges commerciaux qui préviennent la surproduction et la surconsommation.



MARCHÉS DU CARBONE

Outre les aspects moraux et éthiques associés à la financiarisation de la nature et des biens communs (plus haut), les **marchés du carbone** sont dangereux pour les droits humains et inefficaces pour contenir le réchauffement climatique.

13

Ne pas soutenir les marchés du carbone, en particulier le commerce des **compensations** tel qu'il est suggéré dans les paragraphes 2 à 7 de l'article 6 de l'Accord de Paris.

16





COHÉRENCE DES
POLITIQUES

Les incohérences politiques en matière de développement durable restent nombreuses :

- Les **émissions territoriales de CO2** par habitant (+/- 10 T / an / hab) diminuent bien trop peu et trop lentement mais les émissions importées continuent d'augmenter (+/- 16 T / an / hab)¹.
- Des produits interdits en EU, peuvent être exportés.
- Des subventions à des investissements/pratiques toxiques subsistent.
- Les indicateurs de compétitivité et de croissance en vigueur ne permettent pas de mettre en balance coût et efficacité de la publicité, de l'économie exportatrice, etc.)
- Des nouveaux accords de branche sont en discussion mais sans concertation avec les citoyens.

12

Renforcer la cohérence des politiques en fonction des ODD et des droits humains.

Garder le cap : ex. interdire aux banques belges de continuer à financer des énergies fossiles, interdire la publicité de produits polluants.

16

Institutionnaliser la participation des organisations de la société civile et des citoyens dans les concertations touchant à l'économie et au commerce.

À APPROFONDIR

Commerce mondialisé versus relocalisation de l'économie ...

Quelles mesures prendre pour limiter la surproduction (ex : quotas) et la surconsommation (ex : publicité)?

CONCLUSIONS

Priorité aux mesures législatives de **régulation** pour orienter l'adoption de modes de production et de consommation plus soutenables et limiter la surproduction et la surconsommation.

1. https://www.rtbef.be/info/belgique/detail_rapport-du-giec-ou-en-sont-les-entreprises-belges-dans-leurs-efforts-de-diminution-des-emissions-de-co2?id=10821308

CONCLUSIONS GÉNÉRALES

FORUM ÉCONOMIE

Point d'attention : « la croissance » de l'activité humaine est diverse et plurielle... Doit-on opposer à la croissance, la notion de subsistance ou de suffisance ? Comment concrètement limiter la richesse ?

L'**ODD 8** réécrit (définition reprise du Brussels Donut): *Promouvoir une subsistance économique de l'humanité qui octroie à chaque humain les moyens suffisants pour son bien-être et assure à chacun-e l'opportunité d'un emploi décent ou d'une activité non rémunérée reconnue. A noter : la disparition des termes croissance et productivité.*

Le projet des Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée doit être soutenu, mais sous certaines conditions (préparation adéquate, démarche volontaire...)

D'un côté les espaces naturels se réduisent ou sont dégradés, ce qui a de nombreux impacts sociaux et environnementaux. De l'autre, **trop de logements sont laissés vides**. Plutôt que d'en construire de nouveaux sur des terres arables et accentuer l'imperméabilisation des sols (ce qui en période de fortes pluies,

aggrave les inondations), il faut **privilégier la rénovation et la réhabilitation** des logements inoccupés et des immeubles de bureaux délaissés par le boom du télétravail. Mais aussi mettre le « hola » à la spéculation immobilière : les logements coopératifs et autres structures à finalité sociale comme les CLT, ont fait leurs preuves.

Garantir les droits humains et **le bien-être de toutes partout dans le monde**, sans dépasser les limites planétaires, est notre objectif. Mais pour y parvenir, il faut :

Transformer les règles économiques et donner priorité aux mesures législatives de **régulation** pour orienter l'adoption de modes de production et de consommation plus soutenables et limiter la surproduction/consommation (considérer les quantités produites, à réduire, autant que la qualité, via des critères plus stricts de soutenabilité).

• Favoriser des modes de production et de consommation vertueux et interdire (ou freiner selon les cas) des modes de production et de consommation toxiques.

• Adopter des politiques plus égalitaires et **redistributives** : progressivité de l'impôt, gratuité de seuils de consommation (eau, énergie, calories), sécurité sociale, plafonnement des revenus et de l'usage des ressources, etc.

• Dépasser le concept de « croissance » et de « concurrence » et intégrer celui des **limites** (de la planète et des richesses), du partage et de la coopération.

• Appliquer un **check ODD** pour prévenir des mesures politiques incohérentes par rapport aux ODD.

• Relativiser les effets de solutions technologiques par rapport à l'**innovation sociale** et soutenir les alternatives en matière de modes de production et de consommation déjà en cours (énergies renouvelables décentralisées, pratiques agro-écologiques, transports publics, etc.)



FORUM AGROÉCOLOGIE

4/09/21

CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

La question mise au centre de la roue des ODD le 4 septembre 2021, est un dilemme apparemment impossible à résoudre dans le système agro-industriel actuel. La récente réforme de la PAC a montré que les acteurs de la société civile mobilisés pour la réorienter vers l'agroécologie, ne faisaient pas encore le poids face aux 20% d'agriculteurs qui accaparent 80% des subsides de la PAC et ne veulent bien sûr pas en perdre une miette. Celles et ceux-là, alliés aux lobbies agro-industriels, bloquent la transformation systémique pourtant reconnue comme nécessaire par la communauté scientifique et de nombreux acteurs politiques.

Stopper les changements climatiques, sauver la biodiversité, et en même temps assurer la sécurité alimentaire des populations est pourtant possible, avec les méthodes agro-écologiques.

De surcroît, une relocalisation de la production et une réorganisation des filières aux mains de l'agriculture paysanne, permettraient de créer des emplois et de faciliter la solidarité entre mangeur·ses et producteur·ices, importante en ces temps d'aléas climatiques. Alors, où est-ce que ça coince et comment être plus efficaces ensemble, pour faire levier ?

ROUE AGROÉCOLOGIE



CONSTATS

RECOMMANDATIONS

La PAC favorise la productivité (quantité), pas la **qualité**. Les coûts liés à la qualité reviennent aux producteur-rices alors que celles et ceux qui pratiquent une agriculture productiviste reçoivent le plus de primes, et ne paient pas les externalités négatives (érosion des sols et de la biodiversité, pollution par les pesticides, etc.)

Les agriculteur-rices qui respectent les principes de l'agroécologie, n'obtiennent pas des revenus décents pour leur production, sauf à vivre en partie des primes de la PAC. Même en diversifiant leur activité, par exemple en transformant leurs produits à la ferme, elles et eux sont défavorisés financièrement par le système agro-industriel actuel qui les marginalise. En effet, les agriculteurs conventionnels, subsidiés à l'hectare, ne paient **quasi pas d'impôts sur les primes**, alors que la vente des produits agricoles est, elle, soumise à la TVA.

2 Organiser une concertation sociétale pour définir l'**agroécologie**, en fonction des enjeux sociaux, climatiques et de biodiversité.

8 **Réorienter les subsides** à l'agriculture conventionnelle, interdire les pratiques agricoles non soutenables et privilégier l'agriculture paysanne et les pratiques agroécologiques : transformer la PAC en PAAC, politique agricole et alimentaire commune, respectueuse du climat et de la biodiversité : notamment en calculant les aides non en fonction des hectares mais du nombre de travailleur-ses ou des nutriments à l'hectare. Cf. les revendications plus précises de la Coordination Européenne Via Campesina sur le plafonnement des exploitations, la non liaison à l'hectare, le respect des normes sociales¹.

16 Expliquer l'enjeu de l'**enquête publique** qui sera bientôt lancée sur la PAC, inciter les citoyen-nes à y répondre et à ajouter leur poids sur la balance d'une réorientation de ces subsides vers l'agroécologie.

7 Interdire l'octroi de primes de la PAC aux producteurs d'**agrocarburant** (qui absorbe actuellement 1/3 de ces primes !)

10 Interdire et redéfinir le **dumping** (cf. page 32).

CONSTATS GÉNÉRAUX



1. <https://www.eurovia.org/fr/laccord-sur-la-reforme-de-la-pac-trahit-les-engagements-pris-par-lunion-europeenne/>



CONSTATS GÉNÉRAUX



De l'autre côté, l'**aide alimentaire** entretient le même système agro-industriel en marginalisant les mangeurs-ses pauvres : humiliations, contrôles et critères d'accès, impossibilité de choisir les produits des colis alimentaires, colis constitués de produits de faible qualité, issus d'industries financées par le Fond européen d'aide aux plus démunis (FEAD). Le système agro-industriel organise ainsi la gestion du gaspillage alimentaire qu'il génère, sur le dos des plus pauvres. Et « l'aide alimentaire devient une injonction pour lutter contre le gaspillage ».

10

Réduire les inégalités de revenus qui engendrent la nécessité de l'aide alimentaire, via notamment une sécurité sociale alimentaire : à l'image de la **sécurité sociale** pour la santé, une caisse centraliserait les cotisations des contribuables au prorata de leurs revenus, afin de les répartir plus équitablement (150€/mois/personne). Organiser en parallèle une convention entre producteur-rices et mangeur-ses, de sorte que cet argent redistribué permette l'achat d'aliments de qualité, à des prix émanant de la concertation sociale. On parle d'un budget global de 100 milliards : un vrai levier juste parce que proportionnel, mais aussi parce que tout le monde le reçoit et peut acheter de manière anonyme.

1

2

L'aide alimentaire devient de plus en plus **structurelle** : en 1995, elle était destinée à 1% de la population. En 2021, 5% de la population y a recours. Les inégalités ne cessent de se creuser, avec leur cortège de conséquences sociales, sanitaires et environnementales. L'ODD 10 s'éloigne...

10

Financer des **expériences pilotes** permettant d'améliorer l'accès à l'alimentation durable pour toutes les catégories de revenus, y compris les moins nanties : notamment via des plateformes existantes d'échange de services¹.

Ces constats dénoncés de longue date ne font pas le poids pour permettre une transformation du système agro-alimentaire : ainsi, les agriculteurs pratiquant l'agroécologie s'épuisent, beaucoup se suicident, le nombre de fermes continue de chuter... C'est le cercle vicieux.

1. Exemple : <https://www.merciki.be/>

**PAC
1^{ER} PILIER**

L'organisation commune des marchés (OCM) des produits agricoles

Les aides de la PAC ne sont pas toujours utilisées de façon optimale en **Wallonie** : l'appel à projets « Relocalisons notre alimentation » coûte 10 millions à la Région, alors qu'une part du premier pilier de la PAC aurait pu être consacrée à ces projets.

8

9

16

17

Allouer la part du premier pilier (3%, soit 40 millions€ pour la Wallonie) dédiée à des aides sectorielles afin de soutenir :

- La **ré-organisation** de filières en vue de la relocalisation.
- **Les groupements de producteurs**, de sorte que ceux-ci s'organisent au niveau européen pour négocier les prix sur les marchés.
- Le premier pilier doit contenir des **écorégimes** forts qui soutiennent une transition agroécologique comme le maintien du bio.

**PAC
2^{ER} PILIER**

La politique de développement rural

La part de la PAC allouée au 2^o pilier (développement rural) ne doit pas financer le 1^o pilier.

13

14

15

Réserver ces financements pour du **soutien purement environnemental** (non productif) et pour le développement rural, le conseil.

Voir aussi le Manifeste **No nature, no future** d'IEW, Natagora et le WWF : Stop béton, « renaturer » l'agriculture, restaurer forêts et zones humides.

FILIÈRES

Une trop petite partie du **prix** payé par les mangeur-ses revient aux producteur-rices. Les **intermédiaires** ne permettent pas une juste répartition de ces revenus.

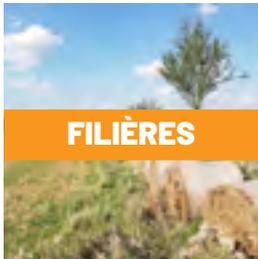
8

9

11

Soutenir les **initiatives citoyennes** qui contribuent à la relocalisation de la production alimentaire durable et respectueuse des revenus des producteur-rices (GASAP, AMAP), en réduisant le nombre d'intermédiaires et la fraction des revenus captés.





FILIÈRES

Il manque une « **solidarité de filière** », affaiblie par le climat compétitif imposé par l'agro-business. Pourtant, à long terme, tous les maillons de chaque filière s'en trouveraient confortés.

8

9

Expérimenter l'organisation de filières en **coopératives**, favorisant la coopération entre les différents maillons de la chaîne.

11



SPG

Le **Système Participatif de Garantie (SPG)** permet d'unir les personnes qui produisent et celles qui mangent, sur base d'exigences communes : économique, qualité, sols,... En s'accordant sur ces valeurs et à l'aide des fiches (techniques) du référentiel agroécologique, paysan-nes et mangeur-euses coopèrent dans un territoire donné, avec les moyens du bord : aide aux récoltes, prix fourchette (check des intrants)...

11

Promouvoir le Système Participatif de Garantie (SPG) pour favoriser **l'accompagnement** des producteur-rices par les mangeur-ses et les liens de **solidarité**.

12

Soutenir les organisations facilitant la mise en place et le suivi des SPG, dans leur rôle de « 3ème œil » : Réseau des GASAP, le MAP...



TERRITOIRES

La relocalisation de la production et le resserrement des liens entre paysan-nes et mangeur-euses nécessitent plus d'initiatives coconstruites avec les **communes**.

2

11

Faire connaître et mettre en œuvre la Charte des Communes Paysannes du Mouvement d'Action Paysanne¹ : en vue d'une **gestion participative des biens communs** pour construire une **commune paysanne**.



AGRICULTURE AU SUD

Les marchés du Sud sont envahis de produits financés par la PAC et donc vendus à très bas prix. Ce **dumping** imputable aux politiques européennes, ruine l'agriculture au Sud.

17

Reconnaître aux pays du Sud qu'ils puissent subsidier leur agriculture, et garantir leur **souveraineté alimentaire**. Réguler l'exportation des produits financés par la PAC et interdire le dumping.

1. <https://www.agroÉcologyinaction.be/spip.php?article35>

l. <http://chartecommunepaysanne.lemap.be/La-Charte-Commune-Paysanne>

À APPROFONDIR

Accélérer les réflexions et discussions pour la mise en place d'une **sécurité sociale alimentaire** (pour prévenir les dérives de l'aide alimentaire et garantir le droit de toutes à l'alimentation).

Comment mieux consolider un mouvement citoyen en faveur d'une **PAAC** soutenable et nourricière ?



CONCLUSIONS

Combiner droit et accès à une alimentation de qualité avec une agriculture durable pourvoyeuse d'emplois décents, reste un combat de longue haleine.

Des pistes existent déjà pour changer la situation au niveau local et national comme les réseaux de circuits courts (Gasap, Amap, etc.), la Charte des Communes Paysannes, le SPG du Mouvement d'Action Paysanne ou encore la mise en place d'un fonds de sécurité sociale alimentaire. Mais dans notre monde dérégulé et mondialisé, la réforme de nos systèmes alimentaires passera nécessairement par de nouvelles règles reconnaissant le **droit à l'alimentation et à des revenus décents** mais aussi et surtout par une réforme de la PAC en PAAC. Une Politique Agricole et Alimentaire Commune qui n'alloue plus de fonds publics à de grosses exploitations pratiquant une agriculture conventionnelle et productiviste mais bien à des petites exploitations agro-écologiques et nourricières combinant plusieurs fonctions répondant à plusieurs ODD.

Les espoirs placés dans une réforme de la **PAC** qui aurait pu garantir le virage tant attendu dans la transformation de notre agriculture et de notre alimentation, ont fondu sous le soleil de juin 2021 et le lobbying intense de l'agrobusiness. Il est donc urgent de ne pas attendre une prochaine réforme de la PAC pour **mobiliser les mouvements citoyens** (notamment via l'enquête publique sur la PAC) et dénoncer ses mesures injustes et inefficaces, incohérentes avec l'agenda 2030.



FORUM SANTÉ

6/07/21

CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

La crise Covid a souligné que la santé est un bien commun et que les solutions sont collectives. Cependant, les inégalités face à la santé sont bien réelles et ne se réfèrent pas uniquement aux différences d'état de santé entre les groupes les plus aisés et les plus défavorisés dans la société.

Être en bonne santé, ce n'est pas seulement ne pas être malade. Cela veut dire se sentir bien au niveau physique, mental, social. La santé est une notion globale qui touche au bien-être et à la qualité de vie. Elle est influencée positivement et négativement par différents facteurs appelés déterminants de la santé, qui dépassent l'approche médicale. Selon plusieurs études, le système de soins et la biologie

jouent à 30% sur la santé globale des populations ; les autres 70% qui impactent la santé sont les modes de vie et les environnements physiques et sociaux. Les liens entre conditions de vie, maladie et mortalité sont aujourd'hui clairement établis et documentés. Il y a donc une corrélation systématique entre niveau de santé et statut socio-économique.

Alors que l'espérance de vie a régulièrement augmenté, le fossé s'est encore plus creusé entre les catégories les plus aisées et les plus défavorisées. Au bas de l'échelle sociale, le risque de maladie grave et de décès prématurés est deux fois plus élevé qu'au sommet.



CONSTATS GÉNÉRAUX

Paradoxe : l'espérance de vie augmente mais certaines maladies aussi. L'enjeu, c'est l'**espérance de vie en bonne santé** !

3

16

Viser à ce que l'espérance de vie en bonne santé augmente pour toutes les catégories sociales.

Remplacer le PIB par l'indice d'espérance de vie en bonne santé¹.

Transversalité de la question : Malgré les efforts consentis dans le développement et la qualité des soins de santé de première ligne et la prévention, le secteur de la santé ne peut pas, à lui seul, assurer le cadre préalable et futur le plus propice à la santé. De plus, les compétences santé sont divisées entre les différents niveaux de pouvoir et les différentes institutions, ce qui crée des obstacles.

17

Pour promouvoir la santé, coordonner l'action de toutes les parties prenantes : gouvernements, secteurs de la santé, sociaux, économiques, environnementaux, associations, autorités locales, media, entreprises.



COVID

La pandémie de Covid a été un **révélateur** de la difficulté de soigner des personnes laissées seules en fin de vie.

10

Aborder la santé comme un bien commun et ne pas oublier la leçon de la crise Covid : il ne saurait être question de privatiser la sécurité sociale et l'assurance maladie.

Le covid a encore plus **exclu** :

Soins de santé inaccessibles pour certaines personnes.

Fracture numérique accentuant la fracture sociale.

Ex : Les sans-abris ne pouvaient plus rester dans l'espace public et se cachaient encore plus loin que d'habitude. Ils étaient invisibles et les travailleurs ne savaient pas où les trouver. Ils les ont retrouvés après dans des états désastreux.

Impacts psychologiques.

À l'école : exclusion de personnes qui vivent dans la pauvreté.

8

Renforcer la ligne 0,5 : avant la première ligne (travail de rue).

10

Renforcer le travail de coaching des équipes mobiles dans l'espace public.

Autres impacts de la crise Covid au niveau de la santé : manque d'activité physique, maux de dos à cause des mauvaises positions devant l'écran...

16

Reconsidérer l'encadrement juridique du télétravail, ses dangers, le besoin de limites ; relancer un débat sur les conditions du télétravail via une large concertation sociétale.



1. <https://theotherEconomy.com/fr/propositions/adopter-des-indicateurs-alternatifs-aux-pib/>
<https://www.oecd.org/fr/statistiques/initiative-vivre-mieux.htm>

THÉMATIQUES

▶ CONSTATS 🔍

💡 RECOMMANDATIONS ◀



MÉDICAMENTS



La production de médicaments présente plusieurs problèmes :

Brevets sur le vivant excluant les populations les plus pauvres de la planète

Pollutions : production dépendant du pétrole et impactant l'eau et les sols, danger pour les générations futures : perturbateurs endocriniens, impact des pesticides...

Sur-prescription : au seul bénéfice de l'industrie pharmaceutique (Cf. Financement page 53).

- La recherche privilégie les médicaments rentables
- L'industrie pharmaceutique est largement financée par la **Sécurité Sociale**.

4

Abolir les brevets sur le vivant.

12

Systematiser la **formation du corps médical à la santé environnementale**, pour favoriser la **prévention** et réduire la sur-prescription.

Au niveau international et européen, adopter une réglementation contraignant les entreprises pharmaceutiques à investir leurs profits dans des soins de santé accessibles et abordables pour tous (cf. Rapport Durabilité et Pauvreté du Service de Lutte contre la Pauvreté, p. 58').



VACCINS



Brevets sur les vaccins: l'UE défend toujours les droits de propriété intellectuelle de ses entreprises et donc fait reculer l'accès à la production et aux médicaments dans les pays tiers.

3

Lever les brevets sur les vaccins Covid : cette revendication est largement portée par de nombreuses organisations de la société civile et par l'Initiative Citoyenne Européenne **Pas de profit sur la pandémie**^{II}.

Elle poursuit la stratégie d'**accords bilatéraux** avec chaque pays. Ex : négociation avec la Tunisie de l'ALECA, accord de libre-échange complet et approfondi qui privilégie les grandes entreprises (dont les Pharma) au dépend des populations. La société civile tunisienne s'y oppose.

9

La levée des brevets ne solutionne pas tout à court terme. Elle devra s'accompagner d'une coopération internationale en vue du **transfert des technologies** nécessaires, dans une perspective de souveraineté des populations du sud.

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



- I. <https://www.luttepauvrete.be/durabilite-et-pauvrete-contribution-au-debat-et-a-laction-politiques/>
 II. <https://noprofitonpandemic.eu/fr/>



INEGALITES D'ACCES

La santé est un **droit**, cependant l'**accès aux soins de santé** est limité dans certaines circonstances : sortie de prison (cf. page 51), perte d'emploi... Ce qui accroît les inégalités.

10

Analyser plus systématiquement l'**impact des politiques sur la pauvreté** en vue de garantir un accès juste aux soins de santé.

Renforcer la **collaboration entre les CPAS, les mutualités et les services médicaux** de la ligne 0,5 (une ligne de soins intermédiaire), afin de procéder à la régularisation des affiliés en matière d'assurance maladie obligatoire (Rapport DP, opus cit. p.59).

Les **données personnelles** ne sont pas assez protégées.

16

Renforcer la législation sur la **protection des données**, particulièrement celles qui concernent la santé.

Les **concertations** entre les travailleurs des secteurs du social et de la santé ne sont pas assez régulières. Ces secteurs restent trop cloisonnés. On travaille trop en silo et on se renvoie la balle.

Les **maisons médicales** offrent ce décroisement en intégrant bien les dimensions médicales et sociales. Mais les gens doivent s'y inscrire et leur nombre est limité. Toutes les maisons médicales sont à **saturation**.

1

Favoriser la continuité des liens entre les **professionnels**. Mettre les différents acteurs autour de la table, décroiser, faire converger.

Élargir suffisamment l'**offre de maisons médicales**, en prêtant attention à leur bonne répartition géographique, tant en ville qu'à la campagne (Rapport DP, Opus Cit. p.58).

Beaucoup de médecins ne veulent plus aller à domicile. Or ces visites ont une utilité sociale et médicale (lieu de vie révélateur). Les rendez-vous se généralisent, la médecine de première ligne perd sa qualité. Manque de continuité.

16

Augmenter les moyens pour la médecine de **première ligne**.



I. Présentations : <https://www.health.belgium.be/fr/conseil-superieur-de-la-sante?keyword=assembl%C3%A9e%20g%C3%A9n%C3%A9rale%202021>

L'information sur les soins de santé n'est pas dirigée vers les personnes vivant dans la **pauvreté** : **fracture numérique** importante ! Tout le monde s'y engouffre, le problème augmente, renforçant les inégalités et l'inaccessibilité.

10

Remettre sur pied les services permettant le **contact direct**, et qui ont basculé au tout électronique durant le confinement (Cf. Financement page 52).

Former les professionnels au croisement des savoirs, les sensibiliser, leur faire rencontrer des personnes en grande pauvreté.

INEGALITES D'ACCES

Certaines politiques renforcent les inégalités d'accès aux espaces verts. Ex : train à réserver pour la mer, accès limité au lac de Genval...

10

Systematiser le screening ODD dans toutes les politiques aux différents niveaux de pouvoir.

Influence des systèmes d'assurance privée : ex. prix différents pour les chambres simples ou doubles. Or il y a beaucoup de publicités pour ces assurances privées.

12

16

Réguler la publicité pour tout ce qui concerne la santé : interdire la publicité pour des assurances privées et pour tous les produits toxiques, impactant la santé.

Investir dans l'**assurance maladie obligatoire** en tant que pièce maîtresse de notre sécurité sociale, de sorte que les assurances hospitalisation privées deviennent superflues (Rapport DP, Opus Cit. p.59).

Impacts croisés : la santé a un impact sur l'environnement, l'environnement a un impact sur la santé.

14

15

Identifier ces aspects et **former plus largement professionnels** et particuliers via l'enseignement de plein exercice, la formation continue et l'éducation permanente.

ENVIRONNEMENT

Aménagement du territoire : la crise Covid a pointé à quel point la nature en ville est essentielle. Les inondations de 2021, elles, ont montré à quel point l'aménagement du territoire rural et des bassins hydrologiques est également crucial pour la sécurité. Il ne s'agit donc pas uniquement de « verduriser pour faire joli » !

14

15

Intégrer systématiquement la question de la **verdurisation** des espaces lors de chaque projet de construction ou de rénovation, tant pour des bâtiments publics que pour des logements sociaux. Verduriser le parc de logement "sociaux" existant en permettant et en soutenant les initiatives visant à verdir les façades, les toits, les balcons et autres espaces (Rapport DP, Opus Cit. p. 27).

Mettre en exergue les **expériences positives**, essaimer les exemples de bonne gestion : préservation des arbres anciens, plantation de haies, jardins d'orage, solidarité de bassin versant...



ENVIRONNEMENT

Impact de la malbouffe et des produits chimiques toxiques, tels que les pesticides.

16 Interdire la production et la commercialisation de produits toxiques.

3 Perturbateurs endocriniens : le Rapport du Sénat (2018) préconise le principe de précaution, fondation du Plan d'Action National sur les Perturbateurs Endocriniens (NAPED-2020).

Systématiser la **formation du corps médical** à la **santé environnementale**, dans l'enseignement de plein exercice comme en formation continuée, notamment pour **prévenir la sur-prescription**.

Veiller à la **cohérence** entre les formations des différents métiers de la santé (médecine, soins infirmiers, différentes spécialisations).

TRANSVERSALITE
LIENS

Déterminants de la santé : rôle des autres secteurs (mobilité, logement, alimentation, travail...), exemples :

- Impact du racisme dans l'accès au logement
- Pour les assuétudes, les traitements de substitution ne suffisent pas, nécessité d'agir sur d'autres aspects de la vie des personnes
- Impact de l'agriculture et de l'alimentation
- Impact de l'environnement (ODD 15, 14, 13, 7 et 6), cf. supra
- Impacts du mode de vie :
 - ▶ Manque de logements abordables, manque de créativité et de connaissances de modes de logement à finalité sociale.
 - ▶ Manque d'espaces verts, cf supra.

Lutter contre toutes formes d'exclusions :

- Améliorer l'accès aux soins de santé en milieu rural en renforçant les transports publics
- Lutter contre le racisme
- **Logement** : taxer les immeubles abandonnés, simplifier les procédures des permis pour les petites rénovations, supprimer le statut de cohabitant, faciliter la réquisition des logements vides et développer les habitats à finalité sociale : CLT, habitats groupés solidaires, maisons de repos coopératives... (Cf. chapitre Logement page 17).

12 Mieux tirer parti des travaux d'experts tels que rassemblés par le **Conseil supérieur de la santé**, cf. le thème de son Assemblée Générale du 12 mai 2021 : Une alimentation durable et saine!

Rééquilibrer le système de santé en faveur de la prévention.





ENFANCE, FAMILLES



Le focus sur l'aide aux enfants occulte les besoins des familles.

Les services de l'ONE ne sont accessibles que jusqu'à un certain âge et ne visent pas la santé des parents.

1

Cibler l'enfance ne résout pas les questions financières, le manque d'argent. Les associations et les citoyens ont un rôle important, mais leur action ne dédouane pas l'Etat de ses responsabilités.

4

L'école reste un **système exclusif** plutôt qu'inclusif.

La **pédagogie différenciée** mise en place pour les personnes précarisées s'arrête à 15 ans.

4

Dans les écoles aussi nous sommes confrontés au racisme, ex. pas de cours de Français Langue Etrangère (FLE) en milieu rural.

4

Réforme en cours de la formation des enseignants, des programmes : moment propice pour rendre visibles les ODD.

4

Mettre le focus (médiatique notamment) sur les familles plutôt que sur les enfants.

Mieux soutenir les familles précaires, notamment financièrement.

Soutenir les groupes citoyens et associations qui accompagnent les familles précaires, entre autres pour éviter les placements d'enfants.

Enseignement :

Permettre aux élèves de sortir du système compétitif.

Pour réduire les inégalités scolaires :

- Adopter un socle commun jusqu'à 16 ans.
- Pratiquer la discrimination positive.

Mieux faire les liens entre les écoles et les familles précarisées.

Intégrer dans la formation des enseignants le sous-titre de l'Agenda 2030 : « Ne laisser personne de côté » !

Intégrer les ODD dans les programmes de formation initiale et continuée des enseignants et dans les référentiels programmes. Les rendre visibles comme indicateurs.



ÉCOLE ÉDUCATION



Des cabinets et administrations différentes gèrent la santé, l'éducation et le développement durable, et échangent peu.

17

Systematiser les concertations interministérielles pour les matières transversales.

Education à l'alimentation saine v/s influence des lobbies : évolution positive au niveau des écoles mais, au niveau politiques agricoles et alimentaires (PAC- FAO fin septembre 2021), le poids des lobbies se fait toujours plus sentir !

2

Maintenir l'éducation à l'alimentation saine et réformer les politiques agricoles et alimentaires (cf. chapitre agroécologie, p. XX).

La problématique de **genre**, en lien avec la santé : les enseignants ne sont pas nécessairement formés pour y répondre.

5

Ajuster la **formation continue des enseignants** à l'évolution des débats de société.

9

Associer l'**innovation sociale** aux discussions sur l'innovation (trop souvent perçue comme technologique avant tout).

Donner plus la **parole aux jeunes** et à leur créativité et la valoriser.

4

Accorder plus d'**attention aux travaux de fin d'études** qui tentent des expériences : ce réservoir d'expériences est trop peu valorisé.



Etat d'**anxiété** important dans notre société

17

Impliquer les personnes les plus pauvres.

Faible prise en compte des processus de conscientisation collective : les changements sont possibles (responsabilité des citoyens). Ils passent par une lutte qui permet l'émancipation des populations (conscientisation de lutte) : ces luttes permettent de prendre conscience et de poser des questions.

16

Proposer des **accompagnements adaptés**, des sources d'inspiration positive, des récits positifs, nourrir la création.

Reconnaître que les **processus d'émancipation** s'enracinent dans des luttes sociales pour un monde meilleur et plus juste.

17

Mettre en œuvre des politiques inspirées par les **initiatives citoyennes** : y croire !

CO- CONSTRUCTION

Urgence : comment **faire levier** sans faire porter le poids du changement sur les plus précaires ?

12

Ne pas déresponsabiliser les pouvoirs publics quant aux mesures à prendre en déplaçant les mesures sur des individus alors que les politiques détiennent les manettes pour les leviers plus importants : ex. normes de produits, interdiction de la publicité pour des produits toxiques, voitures de société, taxe kérosène, train de nuit, taxonomie des produits financiers, contrôle des sites polluants et fermeture le cas échéant... Cf. pages 12 et 30.

17

Les **appels à projets** entraînent des concurrences néfastes.

17

Élargir les canaux de financement des associations pour permettre un soutien structurel.

La personne qui en sort n'a plus d'accès au remboursement des soins de santé. Elle perd ses droits à la couverture sociale (cf. Transit asbl). Elle doit faire un « stage de 6 mois » pour pouvoir s'inscrire dans 1 mutuelle.

17

Prévoir des **peines alternatives** progressives de préférence à la prison.

Permettre la poursuite en prison de **traitements** médicaux entamés.

Renforcer le **dialogue entre le SPF Justice et le SPF Santé** pour garantir une couverture des soins de santé après la prison.

Les soins en prison dépendent du SPF justice et pas du SPF santé.

PRISON (ACCÈS AUX DROITS)



FINANCEMENT

La **numérisation** a été trop loin

Manque de services de garde et de secours en dehors des heures de bureau (et des contacts directs, live ou par tél, pendant la journée !)

8

17

Revaloriser financièrement les métiers de la santé et du social pour permettre des services de garde et de secours, services de première ligne pendant et en dehors des heures de bureau. Garantir la possibilité de contacts humains et attentifs.

Les médecins salariés libèrent du temps pour la prévention et la santé communautaire.

17

Augmenter l'enveloppe de la **prévention** et de la santé communautaire.

Endettement lié aux soins de santé : l'aide du CPAS fait partie de plans d'apurement de dettes

1

Considérer le rôle des maisons médicales et des soins conventionnés dans la prévention de l'**endettement**.

Problème de **financement de la santé** : elle dépend de différents niveaux institutionnels (CPAS, mutuelle, ...)

3

Mettre l'accent sur la **prévention** dans la réforme institutionnelle à venir car pour l'instant le préventif est régional et le curatif est fédéral. Il faut rendre possible le financement sérieux de la prévention.

La **Sécurité Sociale** est un processus, fruit de 200 ans de lutte, ce n'est pas un cadeau de l'Etat. C'est une mutualisation du salaire de solidarité pour du bien commun. Trop souvent, l'amalgame est fait entre cotisation sociale et impôt.

8

Préserver et élargir la Sécurité Sociale

Veiller au **vocabulaire** utilisé en parlant de la Sécurité Sociale : ex. plutôt que « charges », parler de « salaires de solidarité ».

Promouvoir la **protection sociale au niveau mondial**, cf. travaux d'Olivier De Schutter en vue d'un Fonds Mondial pour la Protection Sociale¹.



1. <https://plus.lesoir.be/371524/article/2021-05-14/carte-blanche-avec-le-fonds-mondial-pour-la-protection-sociale-construire-la>



FINANCEMENT

Confusion entre emploi et travail : le droit ne doit pas être lié à un emploi.

8

Impliquer les citoyen·nes via des **budgets participatifs** concernant la répartition des dépenses de santé.

La sécu est un outil qui finance toute l'organisation des soins de santé, y compris la technologie médicale. La surprescription est devenue un mode de financement de l'industrie pharmaceutique : elle développe les médicaments potentiellement rentables.

8

Cf les publications de la **Plateforme d'Action Santé et Solidarité**¹, dont le policy brief **La santé n'est pas à vendre**.

17

INDICATEURS

Équité : accès à la santé pour tous.

Exemple : à quel point les technologies utilisées impactent autrui ? Absence d'équité : distribution du vaccin seulement au nord

État d'anxiété de nos sociétés

À APPROFONDIR

La sécu finance les Big Pharma : les médicaments sont-ils un bien commun ? Cette notion de bien commun sera approfondie dans le cadre de nos collaborations avec l'Agora des Habitants de la Terre.

- Comment passer de la participation alibi (pour justifier des décisions à posteriori) vers des processus participatifs dont les buts sont clairs et les méthodes choisies en vue d'atteindre ces buts ? En garantissant la prise en compte de la parole des groupes cibles, les personnes plus précaires, les jeunes créatifs et visionnaires ?

- Communication sur le climat ou la perte de biodiversité : préoccupation que « les gens ne se rendent pas compte » v/s le fait qu'on ne peut pas vivre en alerte permanente, et l'influence sur la santé mentale de cette alerte permanente.

Ces deux questions sont liées. Cf conclusions générales, page 55.

CONCLUSIONS

Améliorer la santé et la qualité de vie est un maillon important du développement durable. Aussi, les budgets engagés à cet effet représentent un **investissement** et non un coût !

Pour réduire les inégalités de santé comme les inégalités tout court, il faut limiter l'extrême richesse. Pour cela, l'économie doit être encadrée par des limites. C'est la raison pour laquelle, dans le forum économie, nous avons pointé l'intérêt du Brussels Donut... à mettre en pratique à présent ! Cf page 21.

1. <https://www.sante-solidarite.be/publicaties> - https://issuu.com/fionabc/docs/commerce_sant___couverture_maladie_

CONCLUSIONS GÉNÉRALES

OPPORTUNITÉ POLITIQUE

Au sein d'Associations 21, des organisations de tailles diverses, actives dans différents secteurs, se concertent afin d'accorder leurs violons en vue de consultations organisées par les différents niveaux de pouvoir :

- **Au niveau national**, la Ministre Zakia Khattabi annonce pour 2022 ou 2023 une « Revue Nationale Volontaire » pour faire le point sur l'avancée de la Belgique dans la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable de l'Agenda 2030 de l'ONU.
- **En Wallonie**, la société civile organisée sera prochainement consultée sur la troisième Stratégie Wallonne de Développement Durable.
- **En Région de Bruxelles Capitale**, de nombreuses associations ont contribué à la recherche sur le Brussels Donut (cf. page 21). On aimerait savoir si dorénavant, le gouvernement Bruxellois en tiendra compte dans ses décisions.

Les occasions ne manquent pas de faire entendre nos points de vue. Depuis 15 ans, ceux-ci se construisent en croisant les préoccupations des acteurs associatifs actifs aux côtés des plus pauvres, dans la protection de l'environnement ou dans la transition économique vers une société plus durable. **Au fait, les associations sont-elles toujours d'accord entre elles ?**

QUESTIONS EN TENSION

Justement, lors des forum ODD, modes d'emploi sur l'économie, la santé et l'agroécologie, outre les constats et recommandations reprises dans ces pages, des questions en tension ont émergé, que nous aimerions approfondir à plus long terme avec des partenaires académiques dans le cadre de recherches transdisciplinaires :

1. Les Territoires Zéro Chômeurs de Longue Durée : comment les co-construire avec les publics concernés, sans dévoiement du concept par les institutions ? En gardant le cap sur les buts poursuivis ?

2. La construction rapide et urgente de logements, en tension avec l'importance de mieux en mieux reconnue de la nature, et l'évolution de notre rapport au vivant. Les inondations ont encore accentué ce dilemme.

3. La croissance v/s la subsistance ou la suffisance, la nécessité de faire remonter jusqu'au niveau international une réécriture de l'ODD 8... Et celle de limiter la richesse (le débat correspondant sur les indicateurs a été développé dans ces pages).

4. La participation : quels sont ses buts et comment s'assurer de les atteindre ? Vu le constat que souvent, les processus participatifs sont des « alibis », pour justifier des décisions déjà prises. Et vu la difficulté de faire entendre la parole des personnes les plus précaires, ou celle des jeunes créatifs et visionnaires.

5. Communication sur le climat ou la perte de biodiversité : d'une part, on ne peut pas vivre en alerte permanente, au risque d'y perdre notre santé mentale. D'autre part, on est face à d'énormes enjeux qui nous obligent à sortir du déni.

6. Agroécologie : comment garantir le droit et l'accès d'une part à une alimentation de qualité et d'autre part à un revenu digne aux producteurs ?

Ces questions feront l'objet d'une séance académique lors du forum final ODD, modes d'emploi le 24 septembre 2021 à Louvain-la-Neuve, suivie d'un dialogue avec des responsables politiques.

Une captation de ce forum sera disponible, comme l'ensemble de nos travaux, sur le site <https://associations21.org/>



